

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 20 Décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PORTETS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 14 Décembre 2023

Présents : Catherine BERTIN, Laurent FOURCADE , Christiane CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Laurence DUCOS, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Michel GARAT, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY.

Absents : Daniel BOUCHET (Suppléé Laurent FOURCADE), Didier CAZIMAJOU (Pouvoir Jean-Claude PEREZ), François DAURAT (Pouvoir Mylène DOREAU), Bernard DRÉAU (Pouvoir Corinne LAULAN), Patrick EXPERT, Maryse FORTINON (Pouvoir Maguy PEYRONNIN), Jérôme GAUTHIER (Pouvoir Jérôme GAUTHIER), Pierre LAHITEAU (Pouvoir Sylvie PORTA), Charlotte LAPERGE, Michel LATAPY, Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Frédéric PEDURAND (Pouvoir Patricia PEIGNEY), Denis PERNIN (Pouvoir Michel GARAT).

Secrétaire de séance : M. Dominique CLAVIER

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u> :
Présents : .....	43	Exprimés : .....
dont suppléants : .....		Abstentions : 1 (Alain QUEYRENS)
Absents : .....		
Pouvoirs : .....		
		<b>POUR</b> : .....
		<b>CONTRE</b> : 1 (Christiane CAZIMAJOU)

**Le Quorum est atteint.**

**D2023-229 : SPANC – ADOPTION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024**

*Rapporteur : Monsieur Alain QUEYRENS*

Monsieur le Vice-Président indique que le marché conclu avec la SAUR prévoit une révision annuelle des prix pour les prestations suivantes :

- Contrôle périodique de fonctionnement
- Contrôle de conformité en cas de vente
- Contrôle de conception installations neuves ou réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installation neuves ou réhabilitées
- Contrevisite pour contrôle d'une installation existante
- Remise du rapport annuel

La révision des prix au 1er janvier 2024 représente ainsi une hausse de 3,5 % des tarifs sur les prestations précitées.

Toutefois, les charges fixes de la Communauté de communes sont couvertes sans avoir à répercuter cette augmentation sur les redevances, il est donc proposé de les maintenir à leurs tarifs 2023.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2006-1772 du 30 Décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L271-4 qui inclut au diagnostic technique obligatoire, lors des ventes d'immeubles, le document établi à l'issu du contrôle des installations d'assainissement non collectif ;

VU le code de la Santé Publique et notamment son article L1331-11-1 qui précise que ce contrôle doit avoir été effectué depuis moins de trois ans et que s'il date de plus de trois ans ou est inexistant, il est à la charge du vendeur ;

VU les statuts de la Communauté de Communes convergence Garonne et notamment sa compétence en matière d'assainissement non collectif ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes exerce en régie la compétence relative à l'assainissement non collectif sur une partie de son territoire et que les recettes proviennent de redevances à la charge des usagers uniquement ;

CONSIDÉRANT le marché actuel (2021-2026) pour les missions de contrôles des assainissements non collectifs du territoire ;

CONSIDERANT que les redevances étaient jusqu'à présent les suivantes :

CONTRÔLE	TARIFS TTC SAUR 2023	PART COLLECTIVITÉ	TARIFS USAGERS
Contrôle périodique de fonctionnement	84,71 €	38,29 €	123,00 €
Contrôle de conformité en cas de vente	115,30 €	77,22 €	192,52 €
Contrôle de conception installations neuves ou réhabilitées	104,71 €	34,33 €	139,04 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des installation neuves ou réhabilitées	84,71 €	22,24 €	106,95 €
Contrevisite pour contrôle d'exécution (neuf ou réhabilitation)	44,00 €	3,30 €	47,30 €
Contrôle de mise hors service en cas de raccordement à l'assainissement collectif	38,50 €	3,30 €	41,80 €
Contrevisite pour contrôle d'une installation existante	84,71 €	3,53 €	88,24 €
Analyse simple des rejets : DCO, DBO5, MES	47,30 €	3,30 €	50,60 €
Analyse complète des rejets : DCO, DBO5, MES, NGL, Pt	108,90 €	3,30 €	112,20 €
Fourniture d'un duplicata papier d'un rapport de contrôle à l'utilisateur (par dossier)	0,66 €	3,30 €	3,96 €
COUTS PRESTATIONS SAUR			
Remise du rapport annuel	89,57 €		

CONSIDERANT la clause de révision du marché portant une augmentation des tarifs à 3,5 % uniquement sur les 6 prestations précédemment citées,

CONSIDERANT que les charges fixes de la Communauté de communes sont couvertes sans avoir à appliquer cette augmentation

CONSIDERANT l'avis favorable concernant le maintien des tarifs 2023 pour l'année 2024 de la commission environnement réunie le 5 décembre 2023 ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Vice-Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

ADOpte les montants des redevances tels qu'indiqués ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-200069581-20231220-D2023\_229-DE



CONTRÔLE	TARIFS TTC SAUR 2023	PART COLLECTIVITÉ	TARIFS USAGERS	TARIFS	
				2024	USAGERS
Contrôle périodique de fonctionnement	84,71 €	38,29 €	123,00 €	87,65 €	123,00 €
Contrôle de conformité en cas de vente	115,30 €	77,22 €	192,52 €	119,31 €	192,52 €
Contrôle de conception installations neuves ou réhabilitées	104,71 €	34,33 €	139,04 €	108,35 €	139,04 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	84,71 €	22,24 €	106,95 €	87,65 €	106,95 €
Contrevisite pour contrôle d'exécution (neuf ou réhabilitation)	44,00 €	3,30 €	47,30 €	44,00 €	47,30 €
Contrôle de mise hors service en cas de raccordement à l'assainissement collectif	38,50 €	3,30 €	41,80 €	38,50 €	41,80 €
Contrevisite pour contrôle d'une installation existante	84,71 €	3,53 €	88,24 €	87,65 €	88,24 €
Analyse simple des rejets : DCO, DBO5, MES	47,30 €	3,30 €	50,60 €	47,30 €	50,60 €
Analyse complète des rejets : DCO, DBO5, MES, NGL, Pt	108,90 €	3,30 €	112,20 €	108,90 €	112,20 €
Fourniture d'un duplicata papier d'un rapport de contrôle à l'utilisateur (par dossier)	0,66 €	3,30 €	3,96 €	0,66 €	3,96 €
COUTS PRESTATIONS SAUR				MONTANT TTC	MONTANT TTC
Remise du rapport annuel	89,57 €			87,43 €	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette redevance et à son mode de recouvrement.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Dominique CLAVIER

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,  
LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ

Signé électroniquement par : Dominique CLAVIER  
Date de signature : 22/12/2023  
Qualité : Parapheur Convergence Garonne - Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 22/12/2023  
Qualité : Parapheur Président Cdc Convergence Garonne



MIS EN LIGNE LE :